CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Arpille / Vallée du Trient
Création de la 2e plus grande réserve forestière de Suisse

Pâturage boisé de Charavex-R.Métral

Documentation

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

2 février 2015

Arpille/Vallée du Trient
Création de la 2e plus grande réserve forestière de Suisse

Madame, Monsieur,

S'étendant sur le territoire de six communes, la réserve forestière de l'Arpille/Vallée du Trient se caractérise par la densité et la diversité des valeurs naturelles, paysagères et patrimoniales qu'elle recèle. La signature d'une convention engageant l'Etat du Valais et les propriétaires de forêt concernés marquera la création de la 2ème plus grande réserve forestière de Suisse. Elle en fixera les règles d'utilisation pour les 50 prochaines années.

Pour vous présenter en détail cette convention, le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, le conseiller d'Etat **Jacques Melly** vous convie à cette **rencontre**

vendredi 6 février 2015 à 10.00 heures
Couvert de Ravoire - commune de Martigny-Combe

Le chef du DTEE sera accompagné par **Olivier Guex**, chef du Service des forêts et du paysage.

Vous trouverez sur place la documentation usuelle, qui figurera également sur le site cantonal www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

Nous vous remercions de votre attention et vous adressons nos meilleures salutations.

André Mudry
Chef de l'Information

Annexe : plan de situation

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 - 079 263 85 77 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : andre.mudry@admin.vs.ch

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

6 février 2015

Arpille/Vallée du Trient
Création de la 2e plus grande réserve forestière de Suisse

(IVS).-. La réserve forestière de l'Arpille – Vallée du Trient a officiellement vu le jour ce 6 février 2015, le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement ayant signé une convention avec les propriétaires des forêts mises en réserve. Avec une surface de 1307 hectares, cette nouvelle réserve est la deuxième plus grande de Suisse après celle de Val Cama/Val Leggia (1578 ha) aux Grisons.

Les propriétaires concernés par cette mise en réserve forestière sont les communes et bourgeoisies de Finhaut, Martigny, Martigny-Combe, Salvan, Trient et Vernayaz, le consortage de l'alpage de l'Arpille et la Paroisse catholique romaine de Martigny.

Signée pour une durée de 50 ans, cette convention formalise la mise en réserve et en fixe les règles d'utilisation. Sur une surface de 773 ha, les propriétaires renoncent ainsi à toute exploitation sylvicole afin de favoriser le développement naturel de la forêt. Les 534 hectares restants feront quant à eux l'objet d'interventions particulières avec le soutien du Service des forêts et du paysage (SFP), interventions visant à valoriser les habitats d'animaux et de plantes prioritaires, ou à introduire des essences ayant une valeur écologique particulière. Selon Jacques Melly, le canton assume ainsi pleinement ses responsabilités environnementales en favorisant des mesures ciblées pour protéger la richesse de sa biodiversité . Cette mise en réserve forestière n'a en revanche aucune incidence sur les opportunités de randonnées, la chasse, la pêche et la cueillette des champignons. Elle favorisera au contraire le développement du tourisme doux, notamment grâce à une valorisation didactique du lieu.

Ecosystème riche et varié

La création de la réserve forestière Arpille/Vallée du Trient se justifie par la densité et la diversité des valeurs naturelles, paysagères et patrimoniales qu'elle recèle. Cette réserve s'échelonne en effet de la plaine (455 m. d'altitude) jusqu'au sommet de l'Arpille (2085 m.) et englobe des sites d'importance nationale, tels que les Gorges du Trient inscrites dans l'inventaire fédéral du paysage, des haut-marais ou des biotopes de reproduction des batraciens.

Aujourd'hui, le Valais recense plus de 2000 ha de réserves forestières pour un territoire de 120'000 ha. Cette nouvelle mise en réserve forestière s'inscrit dans le cadre des Conventions-programmes conclues avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui espère transformer 5% de la surface forestière suisse en réserve d'ici à 2020 et 10% en 2030.

Personnes de contact
Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00 ou 079 559 66 90, ou le chef du Service des forêts et du paysage, Olivier Guex, 027 606 32 05 ou 079 279 84 35.

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 - 079 263 85 77 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : andre.mudry@admin.vs.ch

Département des transports, de l'équipement
et de l'environnement

Réserve forestière de l'Arpille

Signature de la convention

Ravoire, le 6 février 2015

Plan de présentation

- 1) Qu'est-ce qu'une réserve forestière?
- 2) Contexte suisse et cantonal
- 3) La nouvelle réserve forestière de l'Arpille

Qu'est-ce qu'une réserve forestière?

- Abandon de l'exploitation forestière pour une durée déterminée
- Buts:
  - Favoriser une évolution naturelle de la forêt
  - Augmenter la diversité naturelle associée à cet écosystème
  - Maintenir certaines espèces rares au moyen d'interventions ciblées
- Compensation financière liée à la perte d'exploitation

Qu'est-ce qu'une réserve forestière?

- Favoriser une évolution naturelle de la forêt

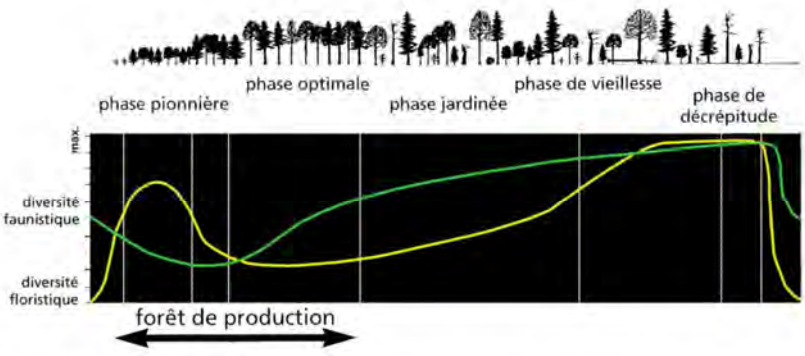

Figure 1. Evolution temporelle de la forêt et de la biodiversité associée (Huber & Chrétien 1997)

Qu'est-ce qu'une réserve forestière?

Réserve forestière	≠	Réserve naturelle/parc
↓		↓
Gestion et exploitation des forêts		Aire protégée
↓		↓
Restrictions pour le propriétaire/gestionnaire uniquement		Restrictions potentielles pour chacun

Qu'est-ce qu'une réserve forestière?

- Libertés (non exhaustif):
  - Libre parcours en forêt
  - Cueillette de fruits et champignons
  - Chasse (si hors district franc)
  - Maintien/entretien des infrastructures existantes
  - Pas de restrictions supplémentaire relative aux nouvelles infrastructures
  - Etc.

Qu'est-ce qu'une réserve forestière?

- Deux formes de réserves forestières:
  - La réserve forestière sans interventions (ou totale)
    - Evolution naturelle de la forêt = arrêt de la gestion et de l'exploitation forestière
  - La réserve forestière avec interventions (ou partielle)
    - Préservation des biotopes et des espèces prioritaires (faune et flore) par des interventions ciblées

Contexte suisse et cantonal

- Objectif suisse :
  - 10% d'ici à 2030
  - Grandes réserves: garantir les processus de succession dans l'espace et dans le temps
  - Représentation des divers types de forêts suisses
- A ce jour (CH):
  - 4.8% de réserves forestières
  - 17 réserves de plus de 500 ha
  - 1'341 de moins de 5 ha

Contexte suisse et cantonal

- Etat des réserves en valais
  - 6 réserves existantes en Valais
  - 2'114 ha
  - Moins de 3% des forêts

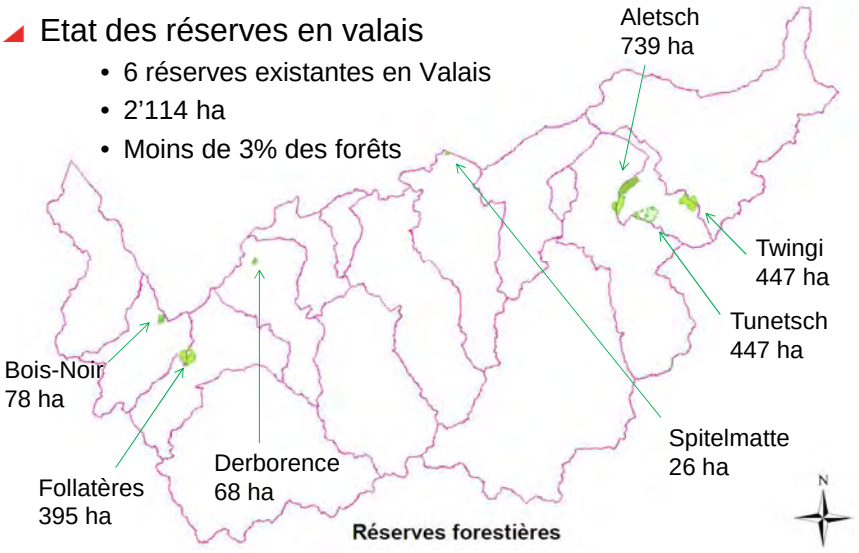

La réserve forestière de l'Arpille

- Situation

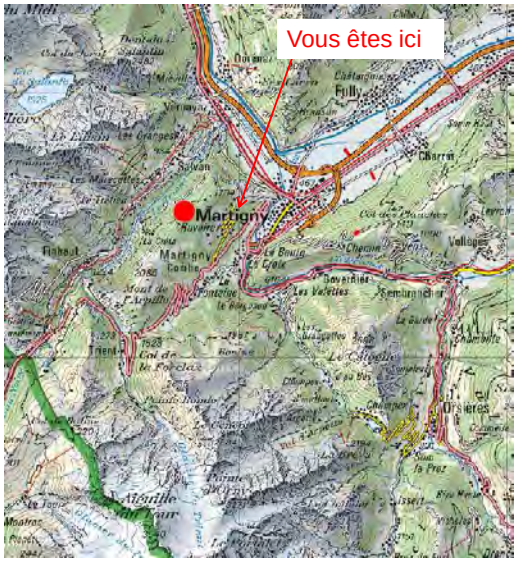

La réserve forestière de l'Arpille

- Périmètre général
  - 1'307 ha
- Réserve sans intervention
  - 773 ha
- Réserve avec intervention
  - 534 ha
- Montant total subventions
  - 1.6 Mio pour 50 ans

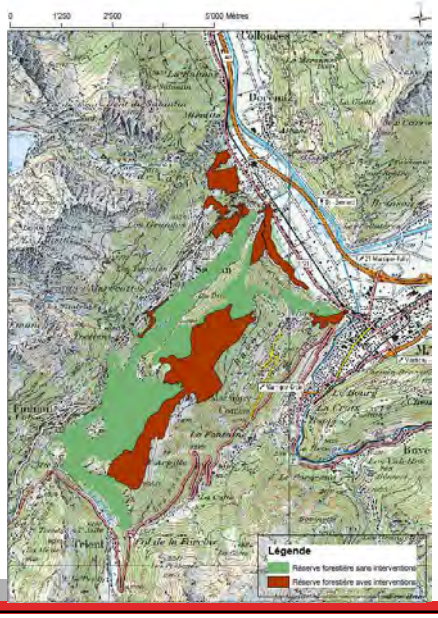

La réserve forestière de l'Arpille

- 13 Propriétaires:
  - Bourgeoisies et Communes de Finhaut, Martigny, Salvan, Trient, Vernayaz
  - Bourgeoise de Martigny-Combe
  - Paroisse de Martigny
  - Consortage de l'alpage de l'Arpille

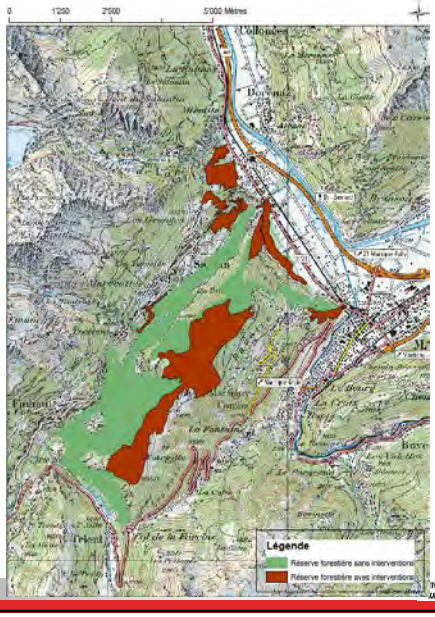

La réserve forestière de l'Arpille

- Pourquoi l'Arpille?
  - Une région surexploitée à l'époque

Le revers de l'Arpille, carte postale de 1943, Les Marécottes

Ancienne Rise de Charavex, 1938
Longueur environ 700 m'

La réserve forestière de l'Arpille

- Pourquoi l'Arpille?
  - Une région surexploitée à l'époque
  - Certains secteurs abandonnés depuis plus de 50 ans
  - Un climat particulier – océanique et continental
  - De nombreuses associations forestières réunies sur des altitudes étendues de 500 à 2086 mètres

La réserve forestière de l'Arpille

La réserve forestière de l'Arpille

- Pourquoi l'Arpille?
  - Une région surexploitée à l'époque
  - Certains secteurs abandonnés depuis plus de 50 ans
  - Un climat particulier– océanique et continental
  - De nombreuses associations forestières réunies sur des altitudes étendues de 500 à 2086 mètres
  - De grandes forêts non protectrices
  - Créer l'une des plus grandes réserves forestières de Suisse
  - La plus grande réserve forestière du Valais – 1'307 ha
  - Une grande diversité de milieux naturels
    → Réserve avec interventions

La réserve forestière de l'Arpille

- Milieux naturels et espèces de grande valeur
  - Tourbière « Gouille verte »
  - Mares et étangs forestiers

Etang
R. Métral

Tourbière
R. Métral

Drosera rotundifolia
Y. Triponez

La réserve forestière de l'Arpille

- Milieux naturels et espèces de grande valeur
  - Prairies et pâturages secs d'importance nationale
  - Pâturages boisés

Grands Communaux
M. Leroux

Charavex
R. Métral

Chouette de Tengmalm
Vogelwarte

Prairie sèche
Y. Triponez

La réserve forestière de l'Arpille

- A la découverte de formes particulières

Preisa
R. Métral

Leysettes
R. Métral

La réserve forestière de l'Arpille

- A la découverte de formes particulières

La Cheutse
R. Métral

Le Coeur
R. Métral

Gouille verte
R. Métral

La réserve forestière de l'Arpille

- A la découverte de paysages particuliers

Les Communaux
R. Métral

La Crêta
R. Métral

Arpille
R. Métral

Merci de votre attention